

identitovigilance et structures de santé



Dr P.FRESSY,

Coordonnateur régional d'Hémovigilance et de sécurité transfusionnelle

ARS d'Auvergne-Rhône-Alpes, 2018



L'identitovigilance ?



De quoi parlons nous ?
Pourquoi en parlons nous ?
Qui intervient ?





Identité ? Identitovigilance ?

- 👉 **l'identité** du patient est la **représentation administrative d'une personne physique**;
- 👉 **l'identité** est composée d'un identifiant et d'un profil de traits;
- 👉 **L'identitovigilance** est une étape permettant la **facturation des actes de soins** mais c'est avant tout la **première étape du parcours de soins** !



Pourquoi ?

Quelques exemples réels...

- ☞ Traitement au mauvais patient, erreur d'administration de médicaments ou de produits sanguins, diagnostics inversés;**
- ☞ Intervention chirurgicale avec fiche d'anesthésie erronée, Erreur d'intervention, Erreur de côté opéré;**

Rendus d'autant plus probables que les plateaux techniques s'élargissent et que les réseaux de santé se mettent en place ...



Etat des lieux ?

- ➔ **un numéro par séjour plus souvent qu'un Identifiant Permanent (IPP);**
- ➔ **des outils « administratifs » multiples au sein de l'hôpital ou de la clinique;**
- ➔ **Mobilisation inhomogène des médecins et soignants autour de l'identité;**
- ➔ **Encore peu de suivi institutionnel du sujet de l'identification du patient, en particulier peu d'indicateurs;**
- ➔ **recommandations complexes des services centraux**



Quels textes réglementaires ?

- **Circulaire du premier ministre du 26.06.1986**
- **Arrêté relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale (GBEA) du 26.11.1999;**
- **Loi n°2003-516 du 18.06.2003;**
- **décret n°2004-1159 du 29.10.2004, portant application de la loi n°2002-304 du 04.03.2002, promulguée en 2004**
- **Directive du premier ministre du 21.02.2012;**
- **Fiches techniques DGOS 2012**
- **Instruction DGOS du 7.06.2013;**
- **Certification des établissements de santé : V 2010; Guide thématique des experts-visiteurs HAS « Identification du patient à toutes les étapes de sa prise en charge » 09.2014**
- **Accréditation COFRAC des laboratoires de biologie médicale SH REF 02 révision 05 en 2016**



Modalités de gestion des identités au sein de l'établissement de soins

- ➔ Mise en place d'une Autorité de gestion de l'identité (AGI) et d'une Cellule d'identito-vigilance opérationnelle (CIV);
- ➔ définition d'une « charte d'identification et de rapprochement »;
- ➔ Rédaction d'un guide de bonnes pratiques;
- ➔ formation des personnels;
- ➔ Mise en place d'indicateurs de suivi.



Missions annuelles pour l'AGI

Instance décisionnelle, stratégique, interne à l'établissement ayant en charge la définition de la politique identité ainsi que sa mise en œuvre

- ➔ **Formalise le circuit local d'identification des patients (consultations, admissions, urgences...);**
- ➔ **définit l'organisation et suit le tableau de bord des indicateurs;**
- ➔ **Evalue les bonnes pratiques de tous les professionnels en matière d'identito-vigilance;**
- ➔ **décide les actions correctives.**



Missions quotidiennes pour la Cellule opérationnelle d'identito-vigilance



Missions correctives

- ➔ Suit les dossiers d'erreur d'identification (doublons collisions, usurpations..) et les traite;
- ➔ coordonne les besoins de recherches nécessaires en lien avec les dossiers médicaux ;
- ➔ Informe les référents informatiques et le service des archives des modifications effectuées;
- ➔ Remonte les difficultés rencontrées à l'AGI.

Missions préventives

- ➔ formation continue, guide de Bonnes pratiques, travail en réseau avec d'autres établissements etc...



Une Charte d'identification et de rapprochement est la pierre angulaire du système

Traits stricts : traits minimums, pour identifier un patient

- **Nom de famille (nom de naissance);**
 - **Nom d'usage (Nom marital, nom usuel...);**
 - **Prénoms;**
 - **Date de naissance ;**
 - **Sexe.**
- Nom de famille : DUVAL
Nom d'usage : MARTIN
Prénoms : Jeanne, Marie,
Date de naiss. : 24/10/1932
Sexe : F*



Une Charte d'identification et de rapprochement (2)

Traits étendus

- code commune du lieu de naissance;
- nom du père / de la mère;

*Adresse : 10 rue Cugnot ,
42100 Saint Etienne
Tel : 04 77 21 12 14*

Traits complémentaires

Nationalité : française

Groupes sanguins : A RH1

- Adresse du domicile ;
- Numéro de téléphone ;
- Informations socioprofessionnelles ; Informations médicales (par exemple : allergies connues, groupes sanguins,...) ;
- Employeur ;
- Régime de sécurité sociale; d'assurance maladie; d'assurance complémentaire ;
- Éléments de biométrie ...

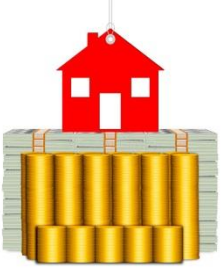
Taille : 1m 73



Une Charte d'identification et de rapprochement(3)

Points encore imprécis :

- **Nom de naissance des étrangers ?**
- **Prénom(s) ou seulement le premier de l'état civil ?**
- **Nom d'usage :**
 - **ligne obligatoire ou non ?**
 - **faut-il/peut-on ou non doubler le nom de naissance pour les hommes et les femmes non mariées ?**



Mais tout édifice à besoin d'une base solide...

- ➔ **L'identité enregistrée à l'entrée dans l'établissement et plus encore dans le service de soins est fondamentale +++**
- ➔ **la demande d'un papier d'identité, si possible avec photo, est réglementaire (Code de la sécurité sociale)**
- ➔ **Il ne s'agit pas d'un contrôle mais d'une vérification entre pièce d'identité et dossier médical ou prescription (avis DGS 2018)**



Liste des papiers d'identité ? ➡ avant tout du bon sens !

Libellé	Confiance
Carte Nationale d'Identité	Forte
Passeport	Forte
Carte de séjour	Forte
Permis de conduire	Moyenne (forte si nouveau modèle)
Livret de Famille	Moyenne
Extrait d'acte de naissance	Moyenne (pour les enfants) Faible (pour les adultes)
Jugement d'adoption	Moyenne (pour les enfants)
Reconnaissance de paternité	Moyenne (pour les enfants)
Carte Vitale 2 + photo	Moyenne (attention aux multiples ayants droits)
Carte Vitale 1	Faible (attention aux multiples ayants droits)
Carte de mutuelle	Faible
Carte d'étudiant	Faible
Carte professionnelle	Faible (non recommandé)
Carte d'électeur	Faible (non recommandé)

En pratique...

- Les données enregistrées sur la carte Vitale ne suffisent pas à **qualifier** l'identité du patient.
- **Seul un document avec une confiance forte permet de qualifier l'identité** pour les échanges de données.
- Dans le cas où ces **pièces ne seraient pas accessibles** alors l'identité sera provisoire ce qui pourra dans certains cas nécessiter la mise en place de contrôles complémentaires pour limiter les risques de confusion ou de perte de chance pour le Patient.
- Dans les cas où seuls des documents à **confiance moyenne** sont disponibles, il peut être proposé d'associer plusieurs documents afin d'améliorer la confiance et les risques d'erreur. En revanche, ils ne permettront pas de qualifier l'identité, celle-ci reste **provisoire**.
- En tout état de cause, en **l'absence de document** ou par l'exploitation d'un document à **confiance faible** il convient a minima de créer le dossier administratif ; mais l'identité restera provisoire.

**Je vous remercie de votre
attention...**

